



**AVIS PUBLIC  
PROMULGATION  
RÈGLEMENT N° 1764-07**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1764-07 intitulé :

**Règlement modifiant le Règlement relatif à la gestion contractuelle n° 1764 afin de remplacer, à l'article 9.3, le montant maximal autorisé pour une dépense découlant d'une modification à un contrat ainsi que remplacer et ajouter des catégories à l'article 11.1**

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance ordinaire du 20 juin 2022.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet de la Ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca).

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 21<sup>e</sup> jour du mois de juin 2022.

Mélissa Côté, notaire, OMA  
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)